



ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE
Valant règlement de consultation

Formations « Rénovations et bâti » à destination des professionnels du bâtiment

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée, marché en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Objet de marché :

Contexte

La biodiversité mondiale est aujourd'hui gravement menacée. Le rapport de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) parle d'une sixième extinction de masse, intrinsèquement liée aux activités humaines, avec près d'un million d'espèces menacées d'extinction. Cette perte de la biodiversité entraîne également une dégradation des services écosystémiques dont les entreprises dépendent directement.



Les entreprises ont donc un rôle clef à jouer dans la préservation et la restauration de la biodiversité, et de nouvelles opportunités sont à saisir pour elles, afin d'assurer leur pérennité et de répondre aux attentes croissantes des consommateurs.

C'est dans ce contexte que le Parc naturel régional Livradois-Forez a lancé une démarche d'accompagnement des entreprises à une meilleure prise en compte de la biodiversité depuis 2025.

Le secteur du bâtiment a également un impact fort sur les milieux naturels et les espèces. C'est pourquoi il semble aujourd'hui important d'accompagner ce secteur à comprendre les enjeux de biodiversité associés au bâti afin de les intégrer dans leurs pratiques, notamment dans le cadre d'opérations de rénovation.

La prise en compte de ces enjeux implique un travail de sensibilisation ainsi qu'une montée en compétences des professionnels du secteur. Il s'agit d'apporter aux artisans du bâtiment des solutions simples et pragmatiques qui permettent de mieux accueillir la biodiversité dans le bâti.

En 2026, le Parc naturel régional Livradois-Forez s'appuiera sur un prestataire pour réaliser deux sessions de formation à destination des professionnels du bâtiment.

Le prestataire retenu devra conduire la mission décrite ci-dessous.

Mission :

Objectifs :

Concevoir et animer deux sessions de formation à destination des professionnels du bâtiment afin de leur apporter les outils nécessaires pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leurs activités.

Ces formations visent à :

- Sensibiliser les participants aux enjeux de biodiversité liés au bâti ;
- Apporter des connaissances sur les espèces susceptibles d'occuper les bâtiments et leurs abords ;
- Présenter des solutions et bonnes pratiques permettant d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les opérations de rénovation ;
- Former les artisans à développer l'argumentaire commercial pour la mise en place de ces solutions chez leurs clients ;
- Rappeler le cadre réglementaire en matière de biodiversité et de bâti.

Contenu de la mission :

- Apport de connaissances générales sur les enjeux biodiversité et bâti ;
- Zoom sur les spécificités du territoire ;
- Apport de connaissances sur les espèces concernées et leur cycle de vie ;
- Rappel de la réglementation ;



- Présentation de solutions simples, pragmatiques et opérationnelles à proposer aux clients des artisans pour favoriser l'accueil de la biodiversité dans les projets de construction ou de réhabilitation du bâti ;
- Modalités de mise en œuvre, exemple d'un cas pratique.

Méthodologie :

Deux sessions de formation d'une demi-journée sont prévues.

Une session de formation sur la commune d'Ambert, une session sur la commune de Thiers.

Plusieurs échanges pourront avoir lieu entre le Parc et le prestataire en amont des formations pour valider les sujets abordés et finaliser l'organisation.

Le Parc se chargera :

- D'organiser l'événement (lieu de rdv);
- D'assurer la communication auprès des partenaires et communes concernées ;
- De mettre à disposition le matériel de projection (ordinateur, vidéoprojecteur, écran) ;

Lieux de la prestation :

- Une formation à Thiers
- Une formation à Ambert

Date de la prestation :

A définir en concertation entre le Parc et le prestataire : Prévoir 2 dates entre le 15 avril et le 15 juin.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Qualité scientifique, technique et méthodologique de la proposition : 25%
2. Qualité et diversité des solutions pragmatiques qui seront valorisées lors de la formation : 25%
3. Le délai d'intervention et le planning proposé : 25%
4. Le prix : 25%.

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.



5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Pas d'acompte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le lundi 7 avril 2026 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez